



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture

Enseignement Etat International Finances

Communiqué Collège du 23/05/2014

Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 23 mai 2014

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 23 mai 2014.

- Reprise de la crèche universitaire du Sart-Tilman par la Ville de Liège

Reprise de la crèche universitaire du Sart-Tilman par la Ville de Liège

M. Pierre STASSART, Echevin de l'Instruction publique, a fait au Collège une déclaration relative à la reprise de la crèche universitaire du Sart-Tilman par la Ville.

Le projet de reprise prendra effet grâce à la signature prochaine de la Convention entre ces deux institutions.

Le nombre de places disponibles augmentera donc dans les crèches communales, passant ainsi de 699 lits à 741 lits, hors accueil d'urgence.

En 1987, l'Université de Liège avait déménagé sa crèche universitaire du home Bruhl du centre de Liège vers le Sart-Tilman, répondant ainsi aux nécessités de son personnel fonctionnant au sein du campus universitaire.



Une première convention d'occupation de locaux de la Ville de Liège avait été signée, la crèche universitaire s'implantant dans des locaux appartenant à la Ville et situés au sein du groupe scolaire communal du Sart-Tilman.

Cette collaboration a duré près de 18 années, permettant ainsi l'accueil d'enfants de membres du personnel et d'étudiants universitaires, pour 60%, les 40% restant étant des extérieurs.

En juillet 2012, l'Université a demandé à la Ville de Liège de reprendre la gestion de cette crèche et d'assurer les travaux de mise en conformité exigés par l'ONE, sous peine de fermeture.

Le Collège communal a marqué son accord de principe de reprise de la crèche universitaire, selon des modalités qui restaient à définir. En effet, outre l'infrastructure et les travaux demandés par l'ONE, les aspects juridiques et liés aux ressources humaines étaient nombreux et importants.

En matière de reprise, la Ville a déjà une expérience puisqu'elle a repris la **Maison communale d'accueil « la Mignonette »** et la **crèche « le Bilboquet »**, auparavant gérées par d'autres opérateurs, contribuant ainsi à sauvegarder de l'emploi mais aussi des lits d'accueil.

Sur base de ce premier accord, l'Université de Liège a informé l'ONE et maintenu sa demande d'agrément de 42 lits afin que la reprise se réalise dans une réelle continuité.

Dès septembre 2012, deux groupes de travail, constitués de représentants de la Ville et de l'Université, se sont penchés sur les problèmes d'infrastructure et du personnel et dès le mois suivant, un état des lieux des travaux à programmer était réalisé, en étroite collaboration avec l'ONE.

Ce vendredi 23 mai, le Collège communal a examiné la convention à adopter entre la Ville et l'Université, qu'il proposera en séance du Conseil communal du 02 juin prochain.

La convention accordera une priorité nouvelle aux citoyens liégeois, tout en maintenant la disponibilité pour l'Université, d'un nombre de lits, permettant l'accueil des enfants des chercheurs, doctorants et enseignants, en particulier internationaux.

Le Collège communal répond ainsi à son objectif énoncé dans le plan d'action communal 2008/2015 en matière d'accueil de la Petite enfance, qui correspond aussi à la neuvième action prioritaire du projet de Ville 2012-2022 « d'investir en faveur de la formation et de l'emploi et d'augmenter le nombre de places disponibles dans les crèches ».

La Ville permettra ainsi, non seulement le maintien des 42 lits agréés par l'ONE, et leur plus grande disponibilité pour le citoyen liégeois, mais également la reprise du personnel spécifique, celui-ci conservant son grade, ancienneté et possibilité d'évolution de carrière.

Cette nouvelle crèche communale sera entièrement gérée par la Ville dès le 1er janvier 2016 et répondra aux mêmes conditions d'accueil et d'horaires que les autres crèches déjà gérées par la Ville.

En ce qui concerne les travaux d'investissement prévus dans ce milieu d'accueil, un montant de 150.000 euros permettra, dès le mois d'août 2014, de réaliser des travaux de chauffage, d'accès à la crèche et de réfection de la terrasse.

400.000 euros ont encore été budgétés pour le remplacement des châssis, la sécurité, l'aménagement des abords et la mise en conformité aux normes IILE, ONE et SIPPT.

Cet investissement est subsidié dans le cadre du fonds d'investissement des communes de la Région wallonne.

